Commission scolaire des Patriotes

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2006

Procès-verbal de la quatrième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 13 mars 2006, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :
Nancy Bernard
Marie-Claude Dion
Monia Dumais
Danny Gilbert
Martine Hubert-Meyer
Alain Levasseur
France Tremblay
Johanne Lacroix
Représentante des directions d'établissement :
Violaine Fortin
Représentants du personnel enseignant :
Richard Bisson
Michèle Leduc
Représentant du personnel professionnel :
Caroline Parent-Legault
Représentant du personnel de soutien :
À nommer
Représentant de la direction générale :
Jean-Louis Tousignant

Absences

Parents :
Mireille Desrosiers
Annie Milette
Représentant de la communauté :
Denis Roger

Ouverture: Constatation du quorum

Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h30.

Adoption
de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution
22-2006-03-13

IL EST PROPOSÉ par Alain Levasseur appuyé par Nancy Bernard d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2006
   2.1 Suivi (Programmes pour contrer la violence au secondaire, échelon de niveaux de compétences, Note de l'OPHQ suite à l'émission Enjeux) (annexes 1 à 3 – 13-03-2006)
3. Parole au public
4. Parole à la représentante au Comité de parents (Martine Hubert-Meyer) (annexes 4 à 6 – 13-03-2006)

Consultation

5. Maintien ou fermeture de l'école J.P. Labarre à compter de l'année scolaire 2007-2008 et révision du plan de répartition des élèves du secteur de Varennes (annexe 7 – 13-03-2006)
   Invité : Claude Sasseville, directeur de l'organisation scolaire
6. Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers (annexe 8 – 13-03-2006)
   Invité : Alain Gauthier, secrétaire général

Information

7. Brochure du guide et signet
8. Parole au public
   8.1 Présentation par le président du Conseil d'établissement de l'école J.P. Labarre
9. Correspondance (courriel de monsieur Lefebvre) (annexe 9 – 13-03-2006)
10. Questions diverses
11. Prochaine réunion
12. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2006

Résolution
23-2006-03-13

IL EST PROPOSÉ par Monia Dumais appuyée par Marie-Claude Dion que le procès-verbal de la séance du 6 février 2006, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Suivi

Suivi (annexes 1 à 3 – 13-03-2006)

Programmes pour contrer la violence au secondaire

Un document sur les programmes pour contrer la violence au secondaire est remis aux membres.

Échelon de niveaux de compétences

Un document sur les échelons de niveaux de compétences est remis aux membres.

Note de l'OPHQ suite à l'émission Enjeux

Une note de l'OPHQ suite à l'émission Enjeux est remise aux membres.

Parole au public

3. Parole au public

Néant.

Parole à la représentante au Comité de parents

4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 4 à 6 –13-03-2006)

Les procès-verbaux des séances du Comité de parents qui se sont tenues les 15 décembre 2005 et 19 janvier 2006 ainsi que l'ordre du jour de la séance qui s'est tenue le 16 février 2006 sont remis aux membres.

Martine Hubet-Meyer fait part aux membres des points discutés lors de la rencontre du Comité de parents qui a eu lieu le 16 février 2006.

Il y a eu deux présentations :

- frais chargés aux parents (il n'y a pas eu de décision, les membres reviendront sur ce sujet à la rencontre du 16 mars 2006)
- maintien ou fermeture de l'école J.P. Labarre
- 26 et 27 mai 2006 – Congrès annuel Comité de parents
- suivi pour le transport : Claude Sasseville a informé les membres que quinze chauffeurs de berlines auront une formation et une mise à jour sera obligatoire à tous les trois ans. M. Lefebvre représentant du Comité de parents, Comité consultatif sur le transport, a fait un résumé sur le transport

Nancy Bernard fait part aux membres des points discutés lors de la rencontre de l'exécutif du Comité de parents qui a eu lieu le 23 février 2006.

- Politique de frais chargés aux parents (ils ont pris point par point)
- Écoles de Varennes (faire un petit document pour venir en aide aux parents que leur enfant est transféré)
- Mal bouffe (machine distributrice, diététicienne dans les écoles)

Elle fait part aux membres qu'un membre du Comité de parents demande qu'elle puisse faire part au Comité CSEHDAA de la situation concernant les élèves au service de garde.

Maintien ou fermeture de l'école J.P. Labarre à compter de l'année scolaire 2007-2008 et révision du plan de répartition des élèves du secteur de Varennes

5. Consultation – Maintien ou fermeture de l'école J.P. Labarre à compter de l'année scolaire 2007-2008 et révision du plan de répartition des élèves du secteur de Varennes (annexe 7 – 13-03-2006)

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a annoncé, à son assemblée ordinaire du 7 février 2006, son intention de fermer l'école J.-P.-Labarre à Varennes à compter de l'année scolaire 2007-2008 et de réviser le plan de répartition des élèves du secteur de Varennes.

Le projet de fermeture d'école et de révision du plan de répartition des élèves est soumis à un processus de consultation publique conformément à la Politique de maintien ou de fermeture des écoles de la Commission scolaire des Patriotes.

Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est donc invité à participer à cette consultation et à faire part à la Commission scolaire de ses représentations concernant ce projet.

Dans le cadre du processus de consultation, la Commission scolaire tiendra une séance d'information publique le 22 février 2006, et une audience publique le 12 avril 2006.

France Tremblay mentionne aux membres que le Comité CSEHDAA sera aux audiences publiques et mentionne qu'un mémoire sera préparé et qu'une copie sera envoyée à tous les membres sous peu.

Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers

6. Consultation – Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers (annexe 8 – 13-03-2006)

La Loi sur l'instruction publique a été amendée afin que les commissions scolaires adoptent une politique relative aux contributions financières assumées par les parents ou les usagers et conférer au conseil d'établissement des pouvoirs à l'égard de certaines de ces contributions.

Suite à la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 15 février 2006, nous vous transmettons pour fin de consultation, le présent projet de politique intitulé Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers.

À cette fin, veuillez également trouver ci-joint copie des documents suivants :

Documents auxquels le projet de politique fait référence

- Balises ministérielles 2005 du MELS
- *Politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers*
- *Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs*
- *Politique relative à la perception des créances.*
- *Cadre de référence pour l'organisation des services de garde et l'Encadrement financier des services de garde en milieu scolaire*
- *Politique d'approvisionnement*

Autres documents

- Résumé des changements apportés par le projet de loi 106 à la Loi sur l'instruction publique
- Grille d'analyse de frais chargés aux parents (sujet à modification)

Suivi

Les membres du comité EHDAA sont invités à transmettre leur avis sur ce projet ***au plus tard le 16 mars 2006****.*

Résolution 24-2006-03-13

Considérant la présentation faite par monsieur Alain Gauthier concernant la Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers à la séance du comité CSEHDAA du 13 mars dernier;

Il est proposé par Marie-Claude Dion secondée par Johanne Lacroix de transmettre à monsieur Alain Gauthier les recommandations suivantes concernant le matériel scolaire :

Lors de l'entrée scolaire, tous les élèves d'une même classe reçoivent une liste de matériel scolaire à acheter (cahier de découpage, cahier de lecture et d'exercices, etc.). Il est important de souligner que certains élèves de l'adaptation scolaire sont intégrés en classe régulière et que ceux-ci utilisent habituellement du matériel adapté. Donc, la liste de matériel transmise aux élèves en début d'année, ne s'applique pas toujours pour l'élève intégré.

Il serait recommandé d'intégrer à la politique un paragraphe faisant état de cette situation. Un paragraphe qui mentionnerait que lorsqu'un élève intégré utilise un matériel adapté les parents assument les frais de ce matériel scolaire. On doit donc inscrire à la liste des effets scolaires de l'enfant intégré, le matériel et les documents adaptés que l'élève doit se procurer pour son année scolaire.

Il est aussi important de mentionner que si un article est gratuit pour un élève dans la classe, il doit aussi le demeurer pour l'élève intégré, malgré le fait que ce même document doit être adapté. Par exemple, si un élève a accès gratuitement à un dictionnaire dans la classe, l'élève intégré devrait aussi avoir droit gratuitement à un dictionnaire qui serait adapté à son niveau.

Le principe de l'équité et de l'égalité doit absolument être appliqué dans de telles situations. Le parent d'un enfant intégré ne doit pas s'acquitter, parce que son enfant nécessite du matériel adapté, de frais supplémentaires qui ne seront pas imputés au parent d'un autre enfant.

Adopté unanimement.

Brochure et signet

7. Brochure du guide et signet

France Tremblay mentionne aux membres qu'elle a reçu une première correction du guide. Elle mentionne qu'une copie sera remise à la prochaine rencontre avant de faire l'impression.

Pour ce qui est du signet, elle mentionne aux membres qu'elle fera une épreuve qui sera envoyée aux membres avant de faire l'impression.

Parole au public

8. Parole au public

Suite à la présentation de monsieur Alain Gauthier, un parent se questionne sur ce qui est du matériel obligatoire. Le parent se demande si le « système MF » est du matériel obligatoire. Un parent se demande si un logiciel spécialisé est du matériel obligatoire.

Jean-Louis Tousignant répond aux questions.

8.1 Présentation par le président du Conseil d'établissement de l'école J.P. Labarre

Le président du Conseil d'établissement de l'école J.P. Labarre a fait part aux membres du questionnement sur les points suivants quant à la possible fermeture de l'école J.P. Labarre :

- Quelles ont été les autres études qui ont été faites avant de prendre la décision ?
- Comment la décision en est venue à l'école J.P. Labarre ?
- Autres possibilités que de fermer l'école J.P. Labarre ?
- Offre pour la location de locaux ?

Il fait part aux membres qu'il y a quatre classes d'adaptation scolaire à l'école J.P. Labarre. Il se questionne sur le processus pour déterminer où vont aller les classes d'adaptation scolaire.

Correspondance

9. Correspondance

Un courriel de monsieur Lefebvre donnant de l'information quant au transport scolaire est remis aux membres. Un membre fait part que personne n'a donné suite à notre demande concernant les coussins gonflables. Un suivi sera fait.

France Tremblay fait part aux membres qu'elle a reçu une lettre de la Commission scolaire Pointe-de-l'Ile concernant le transport des élèves ayant un trouble du comportement ou un trouble envahissant du développement.

France Tremblay fait aussi part aux membres qu'il y a une soirée d'information sur le plan d'intervention offerte par « APEDRSM ». Jean-Louis Tousignant informe les membres qu'il y aura une présentation pour les parents sur la « transition vie-active » avec l'ensemble des partenaires concernant les possibilités pour un jeune handicapé à vingt et un ans.

Questions diverses

10. Questions diverses

Néant.

Prochaine réunion

11. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 3 avril 2006.

Levée de la séance

12. Levée de la séance

Résolution 25-2006-03-13

Il est proposé par Alain Levasseur appuyé par Marie-Claude Dion de lever la séance. Il est 10h15.

Adopté unanimement.

Signature

Présidente **Responsable**